



Commune des Avirons

Extrait N° 17 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 juin 2013

L'an deux mil treize, le 14 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

24 JUIN 2013

que la convocation du Conseil a été faite le 6 juin 2013 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 22.

Pour le Maire empêché,
la 2^{ème} adjointe



Présents : Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absents : M. DENNEMONT Jean Daniel - M. REMY Michel

Procurations : M. MONDON René a donné mandat à M. BENARD Alex - Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. SERMANDE Jean Pierre - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme BARET Liliane comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET Liliane est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 17/ Acquisition foncière
- Parcelles AS 593 et 921
- Portage EPFR

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que Monsieur et Madame MONDON Joseph, propriétaires des terrains cadastrés AS 593 et AS 921 servant d'assiette à la micro-crèche communale CARAMIEL ont fait part de leur souhait de vendre l'ensemble de l'immeuble (terrains + bâti sur une superficie de 571 m²).

Hôtel de Ville

L'évaluation domaniale fixe la valeur vénale à 300 000 euros. Les propriétaires sont vendeurs à ce prix majoré de 10% soit 330 000 euros.

La Commune, occupante des lieux, dans le cadre d'un contrat de location a été prioritairement destinataire de l'offre de vente.

Le Maire a sollicité l'EPFR pour un portage de l'acquisition.

L'EPFR porterait selon les modalités suivantes :

- Durée de portage : 5 ans
- Différé de règlement : 2 ans
- Nombre d'échéances : 4
- Prix d'achat : 330 000,00 €
- Echéance annuelle : 86 831,25 € avec des frais de portage de 1,50%

Sur l'ensemble du portage, l'acquisition reviendra à la Commune à 347 325,00 €. A ce coût, il conviendra d'ajouter les frais de notaire et le coût d'intervention de l'EPFR.

Durant le portage, le bien sera mis à la disposition de la Commune par l'EPFR dans le cadre d'une convention.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le portage par l'EPFR de l'acquisition des parcelles AS 593 et 921 aux conditions ci-dessus énoncées et corrélativement le transfert de la propriété à la Commune à l'issue du portage ;
- approuver la convention opérationnelle avec l'EPFR correspondante ;
- autoriser le Maire ou en son absence le 1^{er} adjoint à signer les documents et actes notariés correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- approuve le portage par l'EPFR de l'acquisition des parcelles AS 593 et 921 aux conditions ci-dessus énoncées et corrélativement le transfert de la propriété à la Commune à l'issue du portage ;
- approuve la convention opérationnelle avec l'EPFR correspondante ;
- autorise le Maire ou en son absence le 1^{er} adjoint à signer les documents et actes notariés correspondants.

**Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,
Pour le Maire empêché,
la 2^{ème} adjointe**

